

Société des officiers de la Confédération suisse

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **39 (1894)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

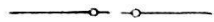
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

concourir à un bon but : développement de l'esprit de corps, désir d'observer sa tenue et sa conduite, de manière à ne rien faire qui risque de déparer son uniforme. Dans notre armée de milice, avec nos services militaires de courte durée, nous devons, plus que dans toute autre, rechercher ces moyens psychologiques. Le règlement a beau dire que la discipline s'obtient par le désir des récompenses et la crainte des punitions, ce système, excellent sans doute dans une armée permanente, a moins de portée chez nous où l'appel sous les drapeaux est extrêmement passager et où les conditions de notre organisation limitent souvent la possibilité d'une punition. C'est l'amour du service militaire qui sera toujours la force principale de l'armée fédérale, et l'amour de l'uniforme n'est pas, à cet égard, sans influence.

Il va sans dire que ces considérations n'enlèvent rien aux avantages que présente la vareuse comme vêtement de travail, permettant entre autre de ménager la tunique. Elle serait également très pratique dans les périodes, généralement exceptionnelles chez nous, de fortes chaleurs. L'idéal serait donc de pouvoir fournir au soldat les deux vêtements. Des considérations d'économie, et de légèreté du paquetage s'y opposent. Force est donc de choisir. Pour les motifs ci-dessus développés nous choisissons la tunique.



Société des officiers de la Confédération suisse.

Assemblée générale de la Section vaudoise à Sainte-Croix et Yverdon, les 1 et 2 septembre.

L'année passée c'était dans les Alpes, cette année-ci, c'est dans le Jura que s'est réunie la Section vaudoise des officiers. Réunion pleine d'entrain, instructive et attrayante, son souvenir, comme celui des assemblées précédentes, mérite d'être fixé sur le papier. Grâce au zèle d'un comité dévoué, et aux soins de nos camarades de la sous-section Yverdon-Grandson, l'organisation de l'assemblée n'a rien laissé à désirer ; pas un accroc, pas une fausse note pendant les deux journées. Le 2 septembre au soir, en rentrant chez soi, chacun a pu emporter le sentiment de quelques heures bien employées, remplies par le travail autant que par le plaisir. Si l'on y ajoute

que les officiers des différentes armes ont eu ainsi l'occasion de faire connaissance plus intime et de mieux s'apprécier, on reconnaîtra que les deux journées consacrées à l'assemblée générale de 1894, n'ont pas été du temps perdu.

Nos lecteurs connaissent le programme de la réunion ; la *Revue militaire suisse* l'a publié dans son dernier numéro. Conformément à ses indications, une cinquantaine d'officiers, 53 pour être plus exact, se rencontrèrent à 11 heures du matin, sur le quai de la gare, à Sainte-Croix. Le temps, un peu brumeux et chaud, était cependant fort agréable pour la marche, et quoique pendant la nuit l'orage eut donné avec force, les chemins n'étaient pas trop détremés. Juste l'humidité voulue pour rendre le sol moins dur. D'ailleurs, les camarades de Sainte-Croix ont pris grand soin de nous réconforter par avance. Un verre de vin et un petit pain, c'est une façon fort délicate de donner le coup de fouet du départ.

En route pour le col des Etroits ! La colonne est sous la direction de M. le colonel-brigadier Secrétan, qui prend les devants. Sur le col, une courte halte permet de jeter un premier coup d'œil général sur la position de Sainte-Croix.

Nous sommes à la bifurcation des trois routes qui conduisent : l'une à l'est, par le profond ravin de la Noiraigue, à Buttes et Neuchâtel ; la seconde, dans la direction du nord, aux Verrières et à Pontarlier ; la troisième, à l'ouest, à Pontarlier également, par les Fourgs. Depuis les Etroits, c'est la seconde de ces routes, la route des Verrières que l'on commande le mieux. On domine le plateau de la Vraconne, que l'on voit en face de soi, jusque vers les Bourquins. Plus au sud, on couvre en partie le plateau de la Chaux-l'Auberson. Tout ce terrain, très boisé, à l'exception du grand plateau de l'Auberson, est coupé de clairières nombreuses et parfois assez étendues. Au-delà de la Vraconne, de l'autre côté de la frontière, le terrain, toujours boisé, s'élève en pente douce. A l'horizon, qui n'est pas bien vaste dans ce pays de montagnes, la crête allongée du Larmont, avec son fort que l'on devine, ferme le paysage. Des Etroits au Larmont il y a 11 kilomètres.

La colonne se remet en marche pour les Rochettes où les ordres seront donnés et où le déjeuner nous attend. Nous dévalons à travers bois et ravins, laissons La Chaux sur notre gauche, traversons la Vraconne, et bientôt nous voici aux

Rochettes. Il y a là des douaniers qui gâtent le paysage et trois tables, proprement servies, qui le relèvent. Mais comme nous n'avons pas à craindre de voir refroidir la soupe, puisque le déjeuner comporte un menu froid, le colonel Secrétan, avant que nous attaquions la tête marbrée et le poulet, nous distribue nos tâches. L'ordre suivant, signé du commandant supposé de la 1^{re} division, sert de base à l'exercice :

» Yverdon, le 31 août 1894, 4 h. soir.

» Le commandant de la 1^{re} division, au commandant de la 2^e brigade d'infanterie, à Yverdon.

» Des troupes ennemies de toutes les armes se concentrent à Pontarlier.

» J'ai reçu l'ordre de défendre avec une brigade combinée les passages du Jura, par Sainte-Croix et Baulmes.

» Je vous charge de cette mission.

» En conséquence, la 1^{re} brigade d'infanterie, le 1^{er} bataillon de carabiniers, l'escadron de dragons n^o 1, le régiment d'artillerie 1/I, la 1^{re} compagnie de sapeurs et l'ambulance n^o 1, seront demain matin, à 5 heures, la cavalerie, dès 4 heures, à vos ordres, prêts à marcher.

» Toutes ces troupes sont cantonnées à Yverdon.

» Vous trouverez à Sainte-Croix la 4^e compagnie du landsturm qui couvre la frontière.

» Vous établirez vos avant-postes sur la ligne Saint-Olivier, la Vraconne, le bois de la Beuffarde, en suivant la frontière.

» Vous observerez et éclairerez les routes venant de Pontarlier, mais ne franchirez la frontière avec vos troupes qu'après que l'intention de l'ennemi de pénétrer en Suisse aura été par vous dûment constatée.

» En cas d'attaque, les passages par Vuitteboeuf et Baulmes devront être défendus à tout prix et l'ennemi refoulé.

» Vous toucherez vos vivres et l'avoine à la gare de Sainte-Croix. Vous réquisitionnez sur place le foin.

» Vos rapports me trouveront à Yverdon.

» Le commandant de la 1^{re} division. »

Cet ordre reçu, les officiers présents se répartissent en neuf groupes, qui, tout à l'heure, étudieront la position chacun de leur côté, et les tâches suivantes leur sont données :

Groupe 1. Ordre de marche pour la cavalerie et pour le reste de la troupe.

2. Ordre de dislocation, puis ordre d'occupation de la position.

3. Rapport sur l'emploi de l'artillerie.

4. Ordre d'avant-postes.

5 et 6. Rapport des deux chefs des bataillons d'avant-poste sur la prise des avant-postes.

7. Rapport sur l'emploi de l'ambulance.

8. Ordre pour la distribution des vivres et fourrages.

9. Ordre d'évacuation de la position.

Après quoi chacun put se mettre à table.

Charmant ce petit déjeuner, à l'ombre des sapins. La marche n'a pas encore été longue, mais suffisante déjà pour éveiller l'appétit. A la table du centre ont pris place les officiers supérieurs obligés, de par leur grade et leur âge respectable, à une réserve que dément parfois un regard d'envie non équivoque jeté sur les tables voisines. A celle de gauche, en effet, les lieutenants mènent déjà un train d'enfer, qui parfois provoque à la table du centre comme des frémissements mal réprimés sentant la contagion. A droite sont les capitaines, gens entre deux âges, hésitant entre la folie et la sagesse, extrêmement tentés par la première, s'efforçant d'apprécier la seconde.

Comme l'heure approche de revenir au travail, M. le colonel Ceresole, commandant du 1^{er} corps d'armée, prend la parole. Il rappelle que, depuis la veille, le Conseil fédéral a fait appel de nouveau comme instructeur de 1^{re} classe, plus spécialement chargé des écoles centrales, à M. le colonel de la Rive, chef d'état-major du 1^{er} corps d'armée. Il sait assez les sentiments qu'éprouvent les membres de la section vaudoise pour cet éminent officier, que tous entourent de leur confiance, de leur respect et de leur reconnaissance pour les services qu'il rend à l'armée. Il propose en conséquence l'envoi d'un télégramme de félicitations à M. le colonel de la Rive. Cette proposition, inutile de le dire, est saluée par d'enthousiastes acclamations.

L'heure est revenue de songer au travail. Tout le monde se rend aux Bourquins, d'où l'on a une vue d'ensemble de la droite de la position, après quoi, chaque groupe tire de son côté. Le rendez-vous est à quatre heures à l'Auberson.

Nous n'entendons pas suivre les groupes dans leurs pérégrinations. Qu'il nous suffise de dire que, pour plusieurs officiers, la contrée était inconnue, et qu'ils ont grandement profité de cette promenade faite en compagnie de nos camarades de Sainte-Croix dont les renseignements leur ont été précieux.

Une fois à l'Auberson, les tâches tactiques individuelles étaient achevées. Il ne restait plus qu'à redescendre sur Baulmes par le charmant et pittoresque chemin de la Limasse et de la Baumine. Cela représente à peine deux heures de course, par une excellente route, avec un paysage des plus variés. Il n'y avait pas là de quoi fatiguer un homme, et cependant, lorsque arrivée à Baulmes, la colonne trouva servie une collation délicieuse offerte par les autorités, nul ne contestera le plaisir et le reconfort qu'il en éprouva. Même les amis d'Yverdon, venus en train et par conséquent moins éprouvés encore, apprécièrent une attention aussi aimable et firent, comme nous tous, largement honneur à la réception.

A 9 heures, le chemin de fer débarquait tout le monde à Yverdon, où une soirée familière dans les jardins de l'exposition finit agréablement la journée.

La matinée du jour suivant a été consacrée à l'assemblée générale proprement dite. M. le lieutenant-colonel de Meuron, président, l'a ouverte à 10 heures, en souhaitant la bienvenue à tous les membres de la Société présents. Ceux-ci sont au nombre d'une centaine.

M. le président explique pourquoi le comité n'a pas cru devoir donner suite à l'idée discutée dans la séance des délégués, d'une grande reconnaissance comme celle du St-Bernard, en 1893. L'année courante a eu tellement d'occasions de sortie, tir cantonal, exposition cantonale, etc., etc., qu'il a paru préférable aux organisateurs de l'assemblée de s'en tenir à des conditions plus modestes.

M. le chef du département militaire, MM. les colonels Lochmann, chef de l'arme du génie, de la Rive, Coutau, Favre, Isler, lieutenant-colonel Perrier, s'excusent de n'avoir pu venir. De même les officiers de la section valaisanne. Deux télégrammes de MM. les colonels Coutau et de la Rive sont accueillis par les acclamations de l'assemblée.

C'est la première fois que la Section vaudoise se trouve réunie depuis que les décès du général Herzog et du colonel Wieland ont douloureusement frappé l'armée fédérale. La

section s'est fait représenter aux obsèques de ces deux officiers supérieurs. M. le président prie l'assemblée d'honorer encore une fois leur mémoire en se levant.

Un comité s'est formé à Aarau pour ériger un monument en souvenir du général Herzog. Ce comité adresse un appel à toutes les sections. M. le lieutenant-colonel de Meuron prie les présidents des sous-sections de faire le nécessaire dans leurs sous-sections et d'adresser le montant des sommes recueillies à M. le major Kohler, à Lausanne.

Depuis l'assemblée des délégués il ne s'est rien passé de particulièrement important dans l'administration de la section ; M. le président a cependant le plaisir d'annoncer la formation d'une nouvelle sous-section à Vevey.

La sous-section d'Yverdon-Grandson avait formulé le vœu suivant : « Le comité est chargé d'étudier s'il n'y aurait pas opportunité à demander aux autorités militaires compétentes que le tir obligatoire au fusil soit remplacé pour les officiers par le tir au revolver. »

Le Conseil fédéral accordant des subsides pour les tirs au revolver au même titre que pour les tirs au fusil, ce vœu a été retiré par la sous-section d'Yverdon-Grandson comme devenu sans objet.

Le comité a étudié la question, si vivement discutée par les délégués, des subsides à allouer par la caisse cantonale aux sous-sections. Il a reconnu que le mode actuel de répartition de ces subsides prête aux réclamations. La sous-section de Lausanne, par exemple, placée dans des conditions plus favorables, qui lui permettent plus facilement qu'à toute autre sous-section d'étendre son champ d'activité, en contact plus habituel aussi avec le comité cantonal, est souvent avantagée encore au point de vue des subsides. Le comité a donc décidé, à titre d'essai, et pour une année, de répartir par sommes égales entre les sous-sections le chiffre porté au budget pour subsides. Les sous-sections présenteront un rapport sur l'emploi des fonds reçus.

Le comité s'est également occupé du maintien de la tombe du colonel Bégos, sur l'emplacement actuel, soit sur la place d'armes de la Pontaise, à Lausanne. Un modeste monument marquera cette tombe. Il n'est pas possible de songer au transfert, sur le même emplacement, des restes du colonel Duplessis ; les formalités sont trop compliquées et les frais trop

élevés. Cette tombe restera donc au cimetière de la Sallaz, où le comité fera le nécessaire pour en commémorer le souvenir.

M. le lieutenant-colonel de Charrière de Sévery rapporte au nom du jury chargé d'examiner les travaux de concours. Ces travaux se réduisent malheureusement à un seul cette année-ci, et le jury a constaté avec regret ce ralentissement dans l'activité des membres de la section. Il relève également le fait que le seul travail présenté ne l'a pas été à la date indiquée. Il serait bon que des retards de ce genre-là ne se produisissent pas.

Le sujet traité est « De l'hygiène et de l'alimentation du cheval ». Il est bien traité, soit dans la forme, soit dans le fond. Il est regrettable seulement que l'auteur n'ait pas abordé également le troisième point que comprenait le sujet de concours : la ferrure. A part cela, le travail présenté est très complet : la première partie, l'alimentation, est peut-être un peu trop allongée, étant donné qu'il s'agissait de se placer essentiellement au point de vue militaire ; en revanche, la seconde partie, surtout les chapitres traitant de l'hygiène pendant la course et des blessures, est excellente.

La caisse a mis à la disposition du jury une somme de 100 francs à allouer en prix. Le jury propose de récompenser le travail en question par un prix de 80 francs.

Les conclusions du jury votées, le pli qui contient le nom de l'auteur est ouvert. L'auteur est M. Volet, capitaine, adjudant du vétérinaire de la 1^{re} division.

Le reste de la séance fut consacré à la critique, par M. le colonel-brigadier Secretan, critique des plus intéressantes, des tâches exécutées la veille, et à la discussion de la question posée par le comité central : la blouse est-elle préférable à la tunique ? Après un court débat, auquel prirent part M. le capitaine-adjutant d'infanterie Feyler, chargé d'introduire la question, M. le colonel Secretan et M. le major de cavalerie Lecoultre, la résolution suivante fut votée à l'unanimité moins deux voix : « La section vaudoise de la société des officiers de la Confédération suisse, réunie en assemblée générale le 2 septembre 1894, à Yverdon, se prononce pour le maintien de la tunique, étant réservé, comme par le passé, l'emploi de la vareuse soit pour les écoles d'instruction, soit pour les cours de répétition.

Elle exprime le vœu qu'il ne soit rien changé d'essentiel aux réglemens sur l'habillement. »

L'ordre du jour est épuisé, mais avant que la séance soit levée, M. le colonel Ceresole, commandant du 1^{er} corps d'armée, tient à remercier M. le colonel Secretan, au nom de ses camarades les officiers vaudois, du volume qu'il vient de publier sur l'*Armée de l'Est*. Les officiers de l'armée fédérale peuvent être fiers qu'un des leurs ait écrit un ouvrage militaire aussi parfaitement étudié et exposé.

A ces paroles, accueillies par les applaudissements de tous, le colonel Secretan répond en quelques mots.

La séance est ensuite levée.

Nous arrêterons là ce compte-rendu, la partie de la réunion consacrée au travail étant terminée, et le plaisir devant seul occuper le reste de la journée. Un diner en commun à la cantine de l'exposition, les courses fort intéressantes organisées par la société de cavalerie de la Suisse romande, enfin, le coup de l'étrier, aimablement offert dans le jardin du cercle d'Yverdon par les autorités communales et les officiers de la localité, tels furent les derniers articles du programme.

Comme les précédentes assemblées, la réunion d'Yverdon ne laissera que de bons et durables souvenirs à ceux qui ont eu le plaisir d'y prendre part.

ACTES OFFICIELS

Le Département militaire fédéral a nommé : instructeur de 1^{re} classe d'infanterie, M. le colonel Edmond de la Rive, de et à Genève ; sous-intendant attaché à l'intendant des forts, à Andermatt, M. Frédéric Maag, de Rheinau (Zurich), lieutenant d'artillerie de forteresse, à Andermatt.

— M. le major Philippe Andreae, à Berne, commandant du bataillon 39, a été promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie.

— M. le pasteur Frédéric Casutt, à Tuggen, a été nommé aumônier militaire du lazaret de campagne n° 6.

— M. le colonel Dr Neiss, de Payerne, est envoyé par le Département militaire fédéral pour suivre un cours de manœuvres de troupes sanitaires qui aura lieu au mois d'octobre prochain aux environs de Paris.

Vaud. — M. le capitaine d'artillerie A. Jaton, à Morges, a été nommé directeur de l'Arsenal de Morges, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Borgeaud, appelé à d'autres fonctions.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — *Nouvelle à sensation!* — On lit dans le *Petit Marseillais* :

« Une information venant de source que nous avons quelque raison de